

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 6 mai 2024 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

2024-121 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 6 mai 2024. Il est 19 h.

ADOPTÉ

17 personnes présentes dans la salle.

2024-122 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu

CORRESPONDANCES DU MOIS D'AVRIL 2024

- | | |
|---|---|
| 1 | Dons pour une bonne cause
<i>CHSLD</i> |
| 2 | Demande d'aide financière
<i>Expo Cookshire</i> |
| 3 | Invitation – Maladie de Lyme
<i>CIUSSS de l'Estrie</i> |

2024-123 CORRESPONDANCES D'AVRIL 2024

Proposé par le conseiller Michal Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois d'avril 2024 soient reçues.

ADOPTÉ

2024-124 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2024-125 AUTORISATION – DESTRUCTION DES ARCHIVES

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville autorise le greffier-trésorier, Bruno Poulin, à détruire les documents d'archives tels qu'énumérés dans la liste datée du 24 avril 2024, préparée par la firme Système Gedoc Inc. **ADOPTÉ**

2024-126 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois d'avril au montant de 381 924.38 \$ (163 291.04 \$ par chèque et 218 633.34 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois d'avril au montant de 125 254.82 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

Madame la mairesse fait la lecture du rapport du maire 2024

2024-127 RAPPORT DU MAIRE 2024

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le rapport du maire pour l'année 2024 soit accepté tel que présenté.

QUE la publication du rapport se fasse uniquement sur le site internet de la Ville tel que prévu au règlement d'affichage de la Ville. **ADOPTÉ**

2024-128 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville au 29 avril 2024 ainsi que le rapport comparatif, datés du 29 avril 2024, soient acceptés, tels que présentés par le greffier-trésorier. **ADOPTÉ**

2024-129 SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 2024-110 RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LES LOTS 4 181 843, 4 161 789, 4 181 847, 4 183 100, 4 181 839, 4 183 236, 4 181 786 ET PARTIE DE LOT 4 182 768, 4 181 841, SITUÉS SUR LA RUE DES PINS

CONSIDÉRANT qu'une demande relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée au service de l'urbanisme le 19 décembre 2023 pour autoriser un projet intégré de 64 unités réparties sur 2 immeubles sur le même terrain ;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas la superficie requise de 12 000 m² mais une superficie de 8 667 m² ;

CONSIDÉRANT que les projets intégrés doivent avoir un minimum de 3 immeubles ;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but de bonifier l'offre en logements et de densifier le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 744 ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'évaluation du Règlement numéro 849 sur les projets particuliers de construction, de modification d'occupation d'un immeuble dont la modification a été adoptée le 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution a été adopté le 6 mai 2024.

CONSIDÉRANT que la présente résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, en y faisant les adaptations nécessaires ;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le plan projet réalisé par ATELIER BORÉAL a été accepté par le comité consultatif et fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les lots 4 181 843, 4 161 789, 4 181 847, 4 183 100, 4 181 839, 4 183 236, 4 181 786 et partie des lots 4 182 768, 4 181 841 situé sur la rue des Pins pour la construction d'un projet intégré comprenant 2 immeubles de 32 logements alors que le règlement de zonage exige 3 immeubles minimalement par projet intégré.

QUE le conseil autorise 64 unités sur une superficie de 8 667,25 m² alors que la superficie minimale prévue serait de 12 000 m².

QUE certaines marges ne respectent pas toutes les dispositions du règlement de zonage.

QUE le conseil autorise délivrance des permis et certificats d'autorisation, aux conditions suivantes :

1. Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou autres en conformité aux règlements et lois en vigueur.
2. Que le promoteur soit en charge de faire les demandes nécessaires auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte au Changement climatique, Faune et Parc (MELCCFP) soit une déclaration de conformité à l'article 181.
3. Aménagement des infrastructures : Le Promoteur sera responsable de l'aménagement des infrastructures (routes, égouts, éclairage, etc.) conformément aux normes municipales. Il remettra, pour la somme symbolique de 1\$, les infrastructures dans la partie publique de la rue à la Ville à la suite des travaux et demeurera responsable sur la partie privative du terrain.
4. Le promoteur sera responsable de l'entretien de la borne-fontaine sur sa partie privative et de la maintenir fonctionnelle en tout temps.
5. Le promoteur s'engage à expliquer aux locataires et éventuels acheteurs comment seront réparties les responsabilités du promoteur sur la partie privative et où commencent les responsabilités de la Ville soit au début de terrain.
6. Construction des logements : Le Promoteur construira des logements résidentiels conformes aux plans approuvés par la Ville et veillera à avoir les espaces de stationnements nécessaires ainsi que les espaces verts.
7. Le promoteur s'engage à ne pas entreprendre aucun recours envers la Ville pour tout fait et cause.
8. Le promoteur aura la responsabilité du déneigement, de l'entretien du site et la responsabilité sur la partie privative de l'entretien et la réparation des conduites.
9. Délais : Le Promoteur respectera les délais convenus pour chaque phase du projet.
10. Qu'une zone tampon conforme à l'article 15.15 du règlement de zonage 745 soit respectée entre le projet et les lignes de propriétés résidentielles adjacentes

La Ville de East Angus soutiendra activement le projet et facilitera les démarches administratives.

1. Permis et autorisations : La Ville de East Angus délivrera les permis et autorisations nécessaires pour le développement du quartier.
2. Inspections : La Ville de East Angus effectuera des inspections régulières pour s'assurer de la conformité du projet, notamment la supervision des conduites d'infrastructures sur la partie publique. **ADOPTÉ**

2024-130 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 545 (115-117, RUE SAINT-ÉLIE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Mallory St-Louis et Abdoulaye Zampalegre qui est à l'effet d'autoriser :

- 1) une 2^e entrée charretière en façade d'un immeuble
- 2) que l'aire de stationnement empiète en façade du bâtiment de 1,60 mètre au lieu de 16,80 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Mallory St-Louis et Abdoulaye Zampalegre soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-131 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 079 (140, RUE CHARLES-GRENIER)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure des Entreprises Lachance Inc. qui est à l'effet de permettre une superficie de 148,75 m² par logement au lieu de 150 m² par logement.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Les Entreprises Lachance inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-132 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 083 (130, RUE CHARLES-GRENIER)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure des Entreprises Lachance Inc. qui est à l'effet de permettre une superficie de 142,24 m² par logement au lieu de 150 m² par logement.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par Les Entreprises Lachance inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-133 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 094 (95, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9193-0420 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un immeuble sans porte en façade alors que le règlement stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte en façade.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9193-0420 Québec inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-134 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 093 (101, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9193-0420 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un immeuble sans porte en façade alors que le règlement stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte en façade.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9193-0420 Québec inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-135 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 086 (141, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9193-0420 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un immeuble sans porte en façade alors que le règlement stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte en façade.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9193-0420 Québec inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-136 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 517 310 (145, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9193-0420 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un immeuble sans porte en façade alors que le règlement stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte en façade.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9193-0420 Québec inc. soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-137 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 260 (5, RUE WILLARD)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Martin qui est à l'effet d'autoriser un agrandissement d'un garage à une superficie de 92 m² alors que le règlement permet une superficie de 74,5 m².

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie Daniel Martin soit refusée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2024-138 PIIA – 261 RUE WARNER

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujéti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 24 avril 2024, a étudié la demande de permis pour effectuer la réfection de la galerie en conservant le style architectural ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation du bâtiment situé au 261, rue Warner. **ADOPTÉ**

2024-139 DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – TARDIF

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
Madame la mairesse demande le vote

Pour : Dany Langlois, Michel Champigny, Antoni Dumont, Denis Gilbert, Nicole Bernier
Contre : Guillaume Landry

QUE la rue constituée du lot 6 588 206 du cadastre du Québec tel qu'illustré au plan ci-joint porte le nom de rue Tardif et qu'une demande d'autorisation en ce sens soit acheminée à la Commission de toponymie aux fins d'approbation. **ADOPTÉ**

2024-140 PPCMOI 2024-061

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux demandes de participation à un référendum des zones Ra-1 et Ra-3 ;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil retire la résolution 2024-061 concernant le projet PPCMOI du 228 rue Angus Nord. **ADOPTÉ**

2024-141 ADJUDICATION DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – PROLONGEMENT DE LA RUE GAULEY

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat du contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de prolongement de la rue Gauley à l'entreprise FNX Innov, pour un montant de 16 709.33 \$ excluant les taxes, le tout selon la soumission datée du 5 avril 2024. **ADOPTÉ**

2024-142 AUTORISATION APPEL DE PROPOSITIONS – TRACTEUR KUBOTA

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le greffier-trésorier Bruno Poulin soit autorisé à procéder à l'appel de propositions pour la vente du tracteur Kubota appartenant à la Ville. **ADOPTÉ**

2024-143 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour la pose et la fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lafontaine et fils pour un montant de 117 159.53 \$ incluant les taxes. **ADOPTÉ**

2024-144 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES HANDICAPÉES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à formuler une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville auprès du Conseil Sports Loisirs de l'Estrie dans le Programme de soutien en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour. **ADOPTÉ**

2024-145 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE RELANCE EN LOISIRS

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à formuler une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville auprès du Conseil Sports Loisirs de l'Estrie dans le Fonds de relance en loisirs et en sport pour le projet de thermopompe à la piscine du Parc Nicol. **ADOPTÉ**

2024-146 EMBAUCHE – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage monsieur Normand Graillon, en date du 22 avril 2024 à titre de Directeur des travaux publics par intérim et autorise Lyne Boulanger, Denis Gilbert et Michel Champigny à signer le contrat d'embauche. **ADOPTÉ**

**2024-147 AFFICHAGE – AGENT EN LOISIRS ET VIE
 COMMUNAUTAIRE TEMPORAIRE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des Loisirs Étienne Bouchard soit autorisé à procéder à l'affichage
du poste d'agent en loisirs et vie communautaire temporaire. **ADOPTÉ**

2024-148 EMBAUCHE – MIGUEL FORTIN

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, le maire suppléant n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage monsieur Miguel Fortin, en date du 13 mai 2024 à titre
d'employé en probation à l'échelon 6 du poste journalier-opérateur de la convention
collective en vigueur. **ADOPTÉ**

2024-149 TOURNOI DE GOLF – CHAMBRE DE COMMERCES DU HSF

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète 1 quatuor de golf au coût de 500 \$ excluant les taxes, pour le
tournoi de golf de la Chambre de Commerces du HSF, le 7 juin 2024.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-150 SOUPER AUX HOMARDS – CLUBS LIONS

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète 8 billets pour le souper aux homards organisés par les Clubs
Lions de la région coût de 125 \$ chacun, le 21 mai 2024.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-151 TOURNOI DE GOLF – CHEVALIERS DE COLOMB

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète 2 billets de golf au coût de 100 \$ chacun, pour le tournoi de
golf annuel des Chevaliers de Colomb, le 22 juin 2024.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2024-152 DEMANDE DE DISTRIBUTION GRATUITE DES JOURNAUX
 LOCAUX PAR POSTES CANADA**

ATTENDU QUE les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis
plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du
sentiment d'appartenance propre à chaque communauté ;

ATTENDU QUE les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur le territoire ;

ATTENDU QUE les médias locaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires ;

ATTENDU QUE plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au Québec, au printemps 2024 ;

ATTENDU QUE le journal le Haut Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et citoyens de la Ville de East Angus ;

ATTENDU QUE le Journal le Haut Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il cessera d'être distribué dans le Publisac à compter du 17 avril 2024 ;

ATTENDU QUE l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit « préférentiel », ne s'avère pas une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution augmenterait de 22 %, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage ;

ATTENDU QUE Postes Canada est une société d'État fédérale qui peut jouer un rôle social important à ce titre ;

ATTENDU QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement ;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens, et ce, à coût nul pour les médias, en comprenant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

ADOPTÉ

2024-153 DON – CIUSSSE-CHUS/ CENTRE D'HÉBERGEMENT DE EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville offre un don de 1000 \$ au CIUSSSE-CHUS/Centre d'hébergement de East Angus pour leur projet de peinture dans les corridors du 2^e et 3^e étage de l'établissement de East Angus.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2024-154 ADHÉSION – COGESAF

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère à l'organisme COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) pour l'année 2024 au coût de 75 \$.

Que la conseillère Nicole Bernier soit mandatée pour représenter la Ville auprès de l'organisme.

ADOPTÉ

2024-155 ADOPTION RÈGLEMENT 859 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT À RÉGLEMENTER LES RÉSIDENCES TOURISTIQUES

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 859 intitulé « Règlement 859 modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant à réglementer les résidences touristiques », soit adopté.

ADOPTÉ

2024-156 ADOPTION RÈGLEMENT 861 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 VISANT LA MODIFICATION DE PLUSIEURS ARTICLES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 861 intitulé « Règlement 861 modifiant le règlement de zonage numéro 745 visant la modification de plusieurs articles », soit adopté.

ADOPTÉ

2024-157 ADOPTION RÈGLEMENT 862 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 746 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET DIMENSION MINIMALES DES LOTS POUR LES RÉSIDENCES BIFAMILIALES JUMELÉES

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 862 intitulé « Règlement 862 modifiant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier la superficie et dimensions minimales des lots pour les résidences bifamiliales jumelées », soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2024-158 REMERCIEMENTS – LYNE BERNIER – TOURNOI PUTTER BERNIER

Il est unanimement résolu

QUE des félicitations et des remerciements soient adressés à madame Lyne Bernier qui a organisé et a contribué au succès du tournoi « Putter Bernier » pendant vingt belles années.

ADOPTÉ

2024-159 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 09.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro	Nom
2024-126	Approbation des comptes
2024-138	PIIA – 361 rue Palmer
2024-141	Adjudication de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement de la rue Gauley
2024-143	Adjudication de contrat – Travaux d'asphaltage 2024
2024-146	Embauche – Directeur des Travaux Publics par intérim
2024-148	Embauche – Miguel Fortin
2024-149	Tournoi de golf – Chambre de Commerces du HSF
2024-150	Souper aux Homards – Clubs Lions
2024-151	Tournoi de golf – Chevaliers de de Colomb
2024-153	Don – CIUSSSE-CHUS / Centre d'hébergement de East Angus
2024-154	Adhésion Cogesaf